

Finances provinciales 1957

Roland Parenteau

Volume 33, numéro 2, juillet–septembre 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001240ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001240ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parenteau, R. (1957). Finances provinciales 1957. *L'Actualité économique*, 33(2), 343–354. <https://doi.org/10.7202/1001240ar>

plus acceptable. Encore cette opposition n'est-elle pas décisive, si les capitaux canadiens sont associés au plan de développement anglais dans l'Empire et servent aussi bien à accroître la réserve de devises de la zone sterling qu'à la constitution de capitaux dont la Grande-Bretagne ressent la désespérante carence.

Sans doute, dans le cadre d'un projet d'une telle envergure, le centre de gravité du Commonwealth cesserait *graduellement* d'être exclusivement anglais. Le mouvement peut être assez lent pour ne pas créer de déchirement.

Les projets sont donc multiples et les objectifs divergents. La Grande-Bretagne est attirée par une zone européenne de libre-échange qui lui permettrait de défendre le niveau de ses exportations dans cette région. Pour satisfaire le Commonwealth, elle cherche cependant à exclure les produits agricoles des traités, et, dans son propre intérêt, doit tenir son empire à l'extérieur de la nouvelle zone.

D'autre part, le Canada, en voulant resserrer les liens du Commonwealth, entre en conflit avec le projet anglais, dans la mesure même où le plan canadien ne porte pas exclusivement sur les échanges de produits alimentaires contre des biens manufacturés.

Le jeu auquel le Canada participe n'est donc pas simple, mais il n'est pas non plus condamné à l'avance, dans la mesure où le gouvernement canadien ne brûle pas les étapes et n'accepte pas exclusivement l'une des quelques voies qui se présentent à lui. La politique commerciale du Canada doit sans doute être renouvelée; il est important cependant qu'elle ne soit pas orientée en fonction d'objectifs à court terme seulement.

Jacques PARIZEAU

Finances provinciales 1957

Les finances du gouvernement de Québec manifestent depuis quelques temps une bonne santé persistante. Recettes et dépenses grimpent d'année en année à un rythme variable sans doute mais qui ne laisse pas d'être impressionnant à la longue. Il est facile de voir que ce sont les recettes qui jouent un rôle actif dans cette montée, les dépenses ne faisant que s'adapter à leur niveau. Entre 1950 et 1955, les recettes annuelles ont augmenté d'environ 100 millions; il en fut de même entre 1955 et 1957. Ce qui est

le plus remarquable dans cette évolution, c'est qu'elle s'est produite sans aggravation du fardeau des contribuables. Il y eut bien un nouvel impôt en 1954, l'impôt sur le revenu des particuliers, mais il se trouve en fait presque entièrement déductible de l'impôt fédéral correspondant.

La tendance révélée au cours des dernières années se poursuivra encore, car le ministre des Finances prévoit pour 1957-58 des recettes de 473 millions de dollars, donc supérieures de 9 p.c. à celles de l'année précédente. Ce dernier cas cependant est assez particulier et nous y reviendrons plus loin. Ainsi, de 1950 à 1958 (si les prévisions se révèlent exactes pour l'année en cours), on aura assisté à un doublement des recettes, de 239 millions de dollars à 473 millions. La hausse des prix, qui s'est produite surtout au début de la période, n'explique ces progrès que pour une faible partie. C'est à l'accroissement rapide de la population, à celui encore plus accentué du revenu national qu'il faut attribuer le phénomène, puisqu'une grande partie des impôts provinciaux, tant par leur nature que par leurs modalités d'imposition, sont directement influencés par l'ampleur des achats de consommation.

Une telle aisance financière a permis au gouvernement de répondre à une multitude de besoins qui se faisaient sentir avec une urgence toujours plus grande. Ainsi, les dépenses d'assistance publique (soins aux indigents seulement) ont triplé au cours des sept ans écoulés depuis 1950; les subventions aux institutions d'enseignement ont à peu près doublé, les dépenses de voirie, surtout dans le domaine des immobilisations, ont plus que doublé (voir le tableau II, p. 350).

Le tout s'est déroulé sans augmentation de la dette nette. Celle-ci a même diminué quelque peu, de 284 millions de dollars au 31 mars 1950 à 265 millions au 31 mars 1956, en dépit d'un certain accroissement de la dette consolidée nette (i.e. la dette obligataire, déduction faite des fonds d'amortissement). L'évolution en sens inverse des deux types de dettes au cours de ces six années s'explique par l'augmentation des éléments d'actif (surtout le poste «prêts et avances»), qui servent de contrepartie au moins partielle à la dette totale.

Toutefois, si sa dette nette ne s'élève qu'à 265 millions, il existe d'autres engagements non moins importants du gouverne-

ment provincial, même s'ils n'apparaissent pas au bilan. Mentionnons les emprunts de collectivités publiques garantis par le crédit de la Province (423 millions de dollars) et dont près des neuf dixièmes représentent des dettes de l'Hydro-Québec, de même que les engagements pris par la Province à l'égard d'institutions privées en vertu de la loi de l'assistance publique (26.3 millions). Comme il s'agit dans la plupart des cas de sommes payables en plusieurs versements annuels consécutifs, le gouvernement se trouve ainsi à affecter ses revenus éventuels jusqu'à concurrence de sommes assez rondelettes. Au total, et si l'on inclut les engagements en vertu de la loi pour améliorer les conditions de l'habitation (45.7 millions), ces dettes, qui ne sont pas moins réelles que celles qui apparaissent au bilan de la Province, s'élevaient à 78.4 millions de dollars au 31 mars 1956.

On sait que le ministre des Finances de Québec s'enorgueillit d'arriver à couvrir chaque année la plus grande partie, sinon la totalité, de ses dépenses de capital grâce à ses revenus courants. Pour les derniers sept ans, le gouvernement provincial a réussi à recueillir 2,271 millions de dollars en recettes de toute nature. Comme les dépenses courantes ne totalisaient que 1,922 millions de dollars, l'excédent au compte ordinaire a permis de couvrir les quatre cinquièmes des dépenses de capital.

Étant donné les énormes besoins financiers de plusieurs fonctions importantes de la vie sociale, comme le bien-être social, l'enseignement et même la voirie, on peut se demander si une politique financière qui semble mettre de côté systématiquement l'emprunt comme moyen de financement soit vraiment d'une sagesse exemplaire. Dans les circonstances, il serait tout à fait normal qu'on « hypothèque » l'avenir pour la construction des hôpitaux, des écoles, des routes et qu'on demande aux générations à venir de supporter leur part du fardeau.

L'emprunt a l'avantage de donner beaucoup plus de souplesse à une politique de travaux de grande envergure et, par le choix de la période de remboursement de la dette à même les revenus courants, de faire payer ces travaux exactement par les générations qui en profiteront. Bien entendu, il ne peut être question de faire payer tous les travaux permanents par l'emprunt, car alors la Province risquerait de retourner aux difficultés financières d'avant-

guerre. Mais une portion plus forte qu'à l'heure actuelle pourrait être reportée sur les années subséquentes. C'est d'ailleurs la politique qu'ont suivie les autres provinces, excepté l'Alberta qui se trouve dans une situation exceptionnelle par suite des énormes revenus tirés des ressources naturelles.

La politique actuelle ne peut mener qu'au dilemme suivant: ou bien, si l'on veut faire face à tous les besoins qui se font pressants et qui ont été longtemps différés, surcharger la génération actuelle en lui demandant de payer comptant les immobilisations qui s'imposent. Ou bien, si l'on veut maintenir le fardeau fiscal dans des limites tolérables, reporter à plus tard une multitude de dépenses, par suite de l'insuffisance inévitable des recettes courantes. Il semble bien que ce soit la deuxième solution qu'on ait choisi depuis quelques années.

Québec se plaint beaucoup — et avec raison dans son optique du partage des responsabilités entre le Fédéral et les provinces — de ce que le Fédéral accapare une portion trop considérable des revenus fiscaux. Mais les inconvénients de la situation ne seraient-ils pas en partie contournés si la Province s'endettait quelque peu davantage tout en restant dans des limites raisonnables? Sa dette *per capita* est actuellement l'une des plus basses au Canada (76 dollars). Mais cette situation, que le ministre des Finances considère comme avantageuse, n'est possible que par le maintien des dépenses à un bas niveau. En fait, depuis quelques années, il n'y a guère que le Manitoba qui ait un niveau de dépenses vraiment inférieur à celui du Québec. Toutes les autres provinces, riches ou pauvres, se placent soit au même niveau soit pour la plupart à un niveau supérieur.

Le tableau ci-contre indique d'ailleurs, pour trois ans, les dépenses *per capita* de chacune des provinces canadiennes¹. En regard, on pourra constater quelle est l'importance de leur dette publique.

Depuis deux ans, nous signalons dans nos commentaires les écarts énormes qui existent entre les prévisions du gouvernement provincial et les dépenses réelles. Pour l'année 1955-56, les chiffres provisoires de dépenses² (389 millions) dépassaient de 17 p.c. les

1. Office fédéral de la Statistique, *Provincial Statistics of Provincial Governments: Revenue and Expenditure*, 1953, 1954 et 1955 et *Direct and Indirect Debt*, 1954.

2. Ceux-ci sont normalement censés serrer d'assez près la réalité car ils se rapportent à l'année financière courante, dont les trois quarts sont écoulés.

COMMENTAIRES

prévisions. Mais les chiffres définitifs nous révèlent un écart encore plus considérable puisque les dépenses réelles ont atteint 408 millions (23 p.c. de plus que les prévisions), comme en témoignent les *Comptes Publics* de 1956. Le plus curieux, c'est de comparer les recettes aux dépenses aux trois stages d'évaluation¹. Voici le résultat pour l'année 1955-56:

	Recettes	Dépenses
Prévisions budgétaires	331.8	331.2
État provisoire (9 mois écoulés)	389.5	389.3
Résultats définitifs	407.8	407.5

On aura noté la concordance parfaite entre les dépenses et les recettes. Tout se passe comme si le gouvernement, incapable de prévoir avec une certaine précision — qui ne peut être que tout à fait relative, il faut en convenir — ses recettes, ajuste au fur et à mesure ses dépenses à ses revenus réels. Il peut procéder à cet aménagement d'autant plus facilement qu'une proportion élevée des dépenses s'effectuent en vertu d'autorisations statutaires, ce qui lui permet d'échapper en partie à l'extrême rigidité du vote préalable des crédits par l'Assemblée Législative. Nous avons déjà commenté longuement² cette situation que nous jugeons dangereuse et nous n'avons pas l'intention d'y revenir. Contentons-nous de signaler qu'en 1955-56, selon les *Comptes Publics*, 48 p.c. des dépenses seulement ont été faites à même les crédits annuels. Le

	Dépenses per capita			Dettes per capita 1954 ¹
	1953	1954	1955	
Terre-Neuve	86	98	104	64
Île du Prince-Édouard	68	84	103	168
Nouvelle-Écosse	77	78	84	276
Nouveau-Brunswick	89	93	99	309
Québec	73	80	88	90
Ontario	78	83	93	194
Manitoba	58	59	62	186
Saskatchewan	100	110	115	212
Alberta	118	133	146	90
Colombie-Britannique	140	141	155	149
<i>Moyenne</i>	85	91	100	158

1. La dette dont il s'agit ici ne correspond pas à la «dette nette» dont il a été question plus haut. On n'en a pas déduit l'actif correspondant.

2. *L'Actualité Économique*, «Finances provinciales 1955», juil.-sept. 1955, p. 281 et «Budget provincial 1956», avril-juin 1956, p. 131.

3. Un phénomène analogue s'est produit pour l'année 1956-57 (cf. *La Presse*, 31 août 1957). Les chiffres des recettes (prévues, provisoires, définitives) furent respectivement de 374, 433 et 441 millions. Les dépenses aux stages correspondants d'évaluation furent de 374, 448 et 442 millions.

reste vient de ce que l'on appelle les « crédits permanents », les fonds spéciaux ou les budgets supplémentaires.

L'an dernier, signalant le manque de réalisme des prévisions budgétaires de 1956-57, nous nous étonnions que les dépenses totales en immobilisations, en cette année d'élections, ne fussent fixées qu'à 56 millions de dollars, ce qui constituait un chiffre inférieur aux 83 millions (estimé) de l'année précédente et même aux dépenses réelles des quatre années antérieures. Pour notre part, nous basant sur l'expérience des années précédentes, nous avions prévu que les dépenses en immobilisations avoisineraient 90 millions de dollars et non pas 56 millions. Or le dernier discours du budget fixe le montant à 85 millions (estimé temporaire) pour cette année-là.

En 1956-57, les recettes se sont accrues de quelque 25 millions de dollars; mais comme les dépenses, elles, ont fait un bond de 40 millions, l'année s'est soldée par un déficit de 15 millions (en incluant les immobilisations dans les dépenses) alors que l'année précédente s'était terminée par un équilibre quasi parfait.

C'est aux impôts sur les transactions que la Province est surtout redevable de l'augmentation des recettes (tableau I, ci-contre), mais l'impôt sur les profits des compagnies (+ 7.0 millions) et l'impôt sur les revenus des particuliers (+ 4.7 millions) sont aussi d'un apport non négligeable. La taxe sur l'essence poursuit sa sensationnelle montée, qui en a fait maintenant la principale source de revenus du gouvernement, avec 76.2 millions de dollars en 1956-57, soit une hausse de 12 p.c. sur l'année précédente. La taxe générale de vente fait aussi très bonne figure avec 56.5 millions (hausse de 11 p.c. sur 1955-56).

Une augmentation peut-être significative s'est produite au chapitre des ressources naturelles, au poste des mines. Nous avons déjà signalé le peu de revenus que la Province tirait de cette source en regard du formidable développement minier qu'était censé connaître le Grand-Nord québécois. Depuis quelques années, les recettes de ce poste étaient même à la baisse. Or voilà que cette année on assiste à une augmentation de 50 p.c. Faut-il croire que le mouvement amorcé se poursuivra? Il est difficile de le dire tant que nous n'aurons pas le détail de ces 6.9 millions de recettes dans les *Comptes Publics* de 1957. Si l'augmentation était due aux « droits

COMMENTAIRES

Tableau I

Recettes de l'État provincial du Québec pour les années 1951-52 à 1955-56 et estimé pour la dernière année

(en milliers de dollars)

	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	Estimé 1956-57	Différence 1957 sur 1956
Recettes fiscales:							
<i>Impôts sur la fortune et sur le revenu</i>	81,994	78,628	78,213	106,708	149,736	150,357	+ 621
Droits de succession.....	12,429	12,833	10,913	14,798	46,558	33,750	- 12,808
Capital des compagnies ¹	13,173	13,768	16,301	16,039	18,013	19,607	+ 1,594
Profits des compagnies.....	56,392	52,027	50,999	50,648	54,959	62,000	+ 7,041
Revenu des particuliers.....	—	—	—	25,223	30,206	35,000	+ 4,794
<i>Impôts sur les transactions</i>	102,488	110,402	122,805	128,326	145,880	161,818	+ 15,938
Essence ²	47,647	50,532	56,612	59,720	67,969	76,230	+ 8,261
Tabac.....	8,828	10,313	12,734	12,312	13,578	15,000	+ 1,422
Ventes ³	35,907	38,783	41,711	44,066	51,053	56,500	+ 5,447
Transferts de valeurs.....	1,059	913	846	1,383	1,663	1,700	+ 37
Repas ⁴	4,049	4,166	4,467	4,447	4,779	5,130	+ 351
Divertissements ⁵	3,252	3,485	3,448	3,083	2,843	2,733	- 110
Courses ⁶	366	719	1,463	1,762	2,272	2,625	+ 353
Boissons alcooliques ⁷	1,380	1,491	1,524	1,553	1,723	1,900	+ 177
<i>Permis et droits</i>	29,326	32,016	34,280	35,719	39,329	43,290	+ 3,961
Licences d'automobiles et permis de conduire.....	18,688	20,402	22,555	24,701	27,476	30,700	+ 3,224
Boissons alcooliques.....	10,108	11,082	11,174	10,453	11,261	12,000	+ 739
Licences d'hôtels, de restaurants.....	530	532	551	565	592	590	- 2
<i>Autres recettes fiscales</i>	668	663	681	759	800	929	+ 129
Recettes non fiscales:							
<i>Revenus domaniaux</i> ⁸	27,551	25,459	24,376	25,868	32,736	34,358	+ 1,622
Terres et forêts.....	16,200	13,201	11,662	13,607	19,512	18,695	- 817
Mines.....	4,639	5,771	5,252	4,503	4,658	6,976	+ 2,318
Ressources hydrauliques.....	5,633	5,349	6,213	6,349	6,983	7,146	+ 163
Autres.....	1,079	1,138	1,248	1,409	1,583	1,541	- 42
<i>Entreprises étatisées</i>	22,468	24,575	24,720	25,481	28,035	29,800	+ 1,765
Commission des liqueurs ⁹	19,668	21,775	21,920	22,681	25,235	27,000	+ 1,765
Hydro-Québec ⁹	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800	—
<i>Autres recettes</i>	11,177	11,874	12,739	12,215	11,297	12,254	+ 957
Subvention du Fédéral.....	3,173	3,173	3,173	3,173	3,173	3,173	—
Honoraires et services divers.....	2,744	2,645	2,849	3,095	3,325	3,678	+ 353
Intérêts et escompte sur change étranger.....	3,191	3,912	5,926	4,140	3,887	4,561	+ 674
Divers.....	2,069	2,144	794	907	912	842	- 70
Recettes totales	275,673	283,618	297,817	335,076	407,813	432,606	+ 24,993
<i>Déficit ou excédent net</i>	+ 1,813	- 38,119	- 21,632	- 21,303	+ 301	- 15,310	

1. Dont une partie, affectant les compagnies de téléphone et les raffineries de pétrole et évaluée à 1.5 million en 1955-56, est versée au fonds d'éducation.

2. Dont près de la moitié est versée au fonds d'éducation.

3. Impôts spéciaux versés au fonds de l'Assistance publique.

4. Taxe de 5, 10 ou 15 cents payable à la Commission des Liqueurs par l'acheteur d'alcool ou de spiritueux. Le produit de cette taxe est versé à un fonds spécial affecté au remboursement, en capital et intérêts, des emprunts faits ou qui peuvent être faits pour venir en aide aux chômeurs (S.R. chap. 225, art. 31).

5. Y compris le versement annuel de un million au fonds de l'Assistance publique.

6. Ce montant ne représente pas la totalité des bénéfices de l'Hydro-Québec, mais seulement sa contribution annuelle au fonds d'éducation. Le reste n'apparaît pas aux Comptes publics.

7. Dont une partie, représentant des droits de coupe et des droits sur la production d'électricité (donnant approximativement 3 millions de dollars par année), est versée au fonds d'éducation.

8. Comprend un droit spécial sur l'essence versé au «fonds du système routier» (10.4 millions de dollars en 1955-56).

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Tableau II

Dépenses de l'État provincial du Québec pour les années
1951-52 à 1955-56 et estimé pour la dernière année

(en milliers de dollars)

	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	Estimé 1956-57	Différence 1957 sur 1956
Dépenses ordinaires							
<i>Service de la dette</i>	28,947	24,397	25,989	27,168	28,705	30,215	+ 1,510
Fonds d'amortissement.....	16,364	12,066	12,714	13,194	15,223	—	
Intérêts et autres dépenses.....	12,683	12,331	13,275	13,974	13,482	—	
<i>Administration de la justice</i> ¹	7,338	8,540	9,597	10,021	10,810	12,076	+ 1,266
<i>Santé et bien-être social</i>	54,568	66,114	74,767	88,902	95,875	102,716	+ 6,841
Hôpitaux pour malades mentaux.....	5,035	6,731	9,562	8,284	9,154	—	
Unités sanitaires.....	1,693	1,991	1,934	2,160	2,340	—	
Assistance publique ²	16,774	21,361	23,629	31,753	35,271	72,432	
Santé et hygiène publiques ³	13,268	14,995	17,418	21,961	21,842	—	
Pensions aux vieillards.....	7,766	7,666	7,882	8,180	8,372	8,700	
Aide aux aveugles et aux invalides.....	469	478	508	523	3,442 ⁴	3,900	
Aide aux mères nécessiteuses.....	5,728	7,741	7,890	8,243	8,104	8,600	
Bien-être social ⁵	2,402	2,746	3,008	4,136	3,145	4,584	
Aide à l'habitation.....	1,581	2,405	2,954	3,662	4,205	4,500	
<i>Enseignement et culture</i>	41,116	49,305	51,828	68,617	76,915	84,824	+ 7,909
Enseignement primaire.....	30,269	35,973	38,112	44,855	50,187	—	
Universités, collèges classiques.....	4,315	5,163	4,325	13,648	15,854	72,855	
Enseignement spécialisé. Services récréatifs et culturels.....	5,000	6,202	7,347	7,971	8,605	9,283	
1.532	1,967	2,277	2,143	2,269	2,686	—	
<i>Ressources naturelles</i>	31,837	36,893	37,203	36,370	42,660	46,645	+ 3,985
Agriculture.....	11,575	13,230	12,878	13,130	16,256	18,729	
Colonisation.....	8,384	9,285	9,160	9,637	10,033	10,215	
Pêche et chasse.....	3,377	4,115	4,745	4,760	4,887	5,778	
Terres et forêts.....	5,456	5,754	7,084	6,392	8,002	7,697	
Mines.....	1,074	1,666	1,153	1,227	1,624	2,153	
Ressources hydrauliques.....	1,971	2,843	2,183	1,224	1,858	2,073	
<i>Voirie et travaux publics</i>	31,686	49,287	43,517	46,706	50,159	56,231	+ 6,072
Voirie.....	22,596	30,788	33,117	35,698	39,073	43,230	
<i>Législation</i>	928	1,176	1,243	1,205	1,267	1,320	+ 33
<i>Services administratifs divers</i> ⁶	17,174	19,020	16,994	19,453	24,499	28,792	+ 4,293
Finance.....	4,160	4,446	4,209	5,352	6,501	8,024	
Travail.....	1,786	2,182	2,241	2,242	2,417	2,636	
Total⁷	213,598	254,730	261,360	298,442	330,910	362,819	+ 31,909
Investissements							
Voirie.....	44,209	47,103	37,274	37,554	52,064	56,300	+ 4,206
Travaux publics.....	9,729	11,066	9,596	10,794	11,932	14,390	+ 2,458
Colonisation.....	2,334	2,797	1,789	1,946	2,131	3,475	+ 1,344
Mines.....	973	2,250	3,500	2,500	2,214	2,300	+ 86
Total⁸	60,262	67,007	58,088	57,937	76,608	85,297	+ 8,689
Total des dépenses	273,860	321,737	319,449	356,379	407,512	448,116	+ 40,604
<i>Excédent(dép. ordinaires)</i> ⁸	<i>+ 62,075</i>	<i>+ 28,888</i>	<i>+ 36,457</i>	<i>+ 36,634</i>	<i>+ 76,902</i>	<i>+ 69,987</i>	

1. Ces chiffres sont ceux du département du Procureur général, auxquels nous avons enlevé les rubriques suivantes: Bureau de censure du cinéma, Refonte des lois de la province, Revision du code civil et Commission des valeurs mobilières du Québec.

2. Ne comprend que les secours aux indigents, obtenus en soustrayant du montant brut (47.4 millions en 1955-56) les contributions des municipalités des patients et des institutions.

3. Comprend les subventions aux hôpitaux versés en vertu de la loi de l'Assistance publique.

4. Comprend depuis 1956 l'assistance aux invalides.

5. Comprend, outre les dépenses générales du ministère, certaines dépenses spécifiques de bien-être social.

6. Comprend la «réserve pour comptes douteux».

7. Y compris les dépenses en immobilisations des autres ministères.

8. Excédent des recettes totales sur les dépenses ordinaires seulement, à l'exclusion des immobilisations.

COMMENTAIRES

sur les profits annuels», le plus grand optimisme serait permis. Mais si l'origine de l'accroissement se trouvait surtout dans les «permis de mise en valeur», poste nécessairement plus instable, la hausse ne s'expliquerait que par une plus grande activité de recherche des prospecteurs et des compagnies cette année.

En regard des diverses hausses de recettes qui concernent à peu près tous les postes, il n'existe qu'une baisse importante (12.8 millions de dollars) dans les droits sur les successions. La chose n'est guère significative, étant donné le niveau anormalement élevé de cette recette l'année précédente.

Du côté des dépenses, il y a augmentation à tous les postes, de 1955-56 à 1956-57. Les rubriques «Voirie et travaux publics», «Santé et bien-être social», «Enseignement et culture», se partagent la vedette mais, relativement, c'est la voirie qui a fait les progrès les plus marqués, ce qui était à prévoir pour cette année-là. Au poste des ressources naturelles, dont naturellement l'agriculture et la colonisation obtiennent la part du lion, on trouve aussi une augmentation appréciable.

Dans son discours sur le budget, le ministre des Finances insiste beaucoup sur l'importance primordiale que son gouvernement accorde aux dépenses d'enseignement sous toutes les formes. Et effectivement son budget à cet égard s'est accru depuis la guerre dans d'énormes proportions, comme en témoignent les chiffres suivants¹:

	Dépenses d'éducation (millions de dollars)	P. c. des dépenses totales	Enseignement primaire (millions de dollars)
1944-45	13.9	12.7	9.9
1947-48	35.0	18.4	29.0
1950-51	41.7	17.8	28.9
1953-54	51.8	16.2	38.1
1956-57	84.8	18.9	55.0

On remarquera cependant que par rapport au total des dépenses publiques, ce type de dépenses n'impose un fardeau guère plus lourd qu'il y a quelques années. Si l'on tient compte des inscriptions scolaires, qui ont elles aussi augmenté dans d'énormes proportions, on s'aperçoit que l'effort actuel du gouvernement pro-

1. Tirés de précédents commentaires sur le budget; voir *L'Actualité Économique*, juillet 1945, p. 360; juillet-septembre 1951, p. 354; avril-juin 1956, p. 131; et tableau II du présent numéro, p. 350.

vincial est relativement moins élevé que dans un passé assez récent, tout en étant supérieur à l'effort des années antérieures.

C'est ce qui ressort clairement du travail d'un expert de la Commission Tremblay, M. Arthur Tremblay. Étudiant l'origine des fonds affectés à l'enseignement dans la Province, il en arrive aux chiffres suivants pour un certain nombre d'années¹:

Fonds affectés à l'enseignement dans la Province

(en p.c. du total)

	Gouvernement provincial	Corporations scolaires	Gouvernement fédéral	Autres institutions
1944-45.....	26.7	48.8	1.3	23.2
1947-48.....	37.7	33.3	2.8	26.2
1950-51.....	34.3	38.2	0.9	26.6
1952-53.....	33.3	39.5	0.7	26.5

Comme on le voit, la part du gouvernement provincial ne se trouve guère à la hausse. Il faudrait ajouter cependant que depuis 1952-53 il y eut d'énormes progrès sous ce rapport, mais faute de posséder des données suffisantes sur les dépenses totales d'éducation, nous ne pouvons pas valablement juger de l'importance relative du fardeau gouvernemental pour la période actuelle.

Quoi qu'il en soit, il est sûr que même si l'on voulait se contenter de donner à la jeunesse, en qualité et en quantité, le même type d'enseignement que par le passé, le gouvernement provincial devrait délier sa bourse davantage, car les commissions scolaires sont au bout de leurs ressources et incapables d'emprunter davantage, et les institutions privées aux niveaux secondaire et universitaire sont elles aussi aux abois, ne pouvant pas prolonger davantage le régime de services à demi bénévoles qui a toujours été le leur.

Mais cela n'est pas suffisant: à l'heure actuelle, les taux de fréquentation scolaire sont au-dessous des standards normaux, les professeurs mal payés, les institutions souvent mal équipées, la recherche quasi inexistante. Un gros effort se révèle donc nécessaire pour faire de l'enseignement ce qu'il devrait être à l'époque moderne. Cela suppose donc d'énormes budgets, dont la charge devra retomber normalement sur le gouvernement provincial.

1. Commission d'Enquête sur les Problèmes constitutionnels, annexe 4, *Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec*, p. 96.

COMMENTAIRES

Il semble qu'on l'ait compris à Québec, car dans son discours sur le budget, le ministre des Finances, anticipant des recettes plus élevées en 1957-58, promet 22 millions de dollars de plus pour l'enseignement. C'est là incontestablement un geste significatif. Il ne faudrait cependant pas qu'on fasse porter tout l'effort, comme on a trop fait dans le passé, sur la construction de bâtiments, en négligeant des facteurs aussi essentiels que la formation et la rémunération du personnel enseignant. Les locaux modernes ne sont qu'une des variables du problème et peut-être pas la plus importante.

On a vu qu'en 1957-58, le poste «enseignement» du budget provincial serait particulièrement choyé, mais il en sera de même du budget de la santé qui s'accroîtra lui aussi de quelque 18 millions de dollars, et celui de la sécurité sociale d'environ 10 millions. Ces 50 millions supplémentaires obligeront vraisemblablement le gouvernement à réduire ses autres dépenses, surtout la voirie, si l'on en croit les prévisions. Car les déboursés totaux ne sont censés être que de 22 millions supérieurs à ceux de l'année précédente.

Pour notre part, en fonction de l'expérience du passé, nous ne croyons pas que les dépenses de la voirie puissent subir une chute aussi forte (autour de 24 millions): elles s'établiront probablement à un niveau à peine inférieur. Mais comme d'habitude, les recettes sont sans doute sous-évaluées et par ailleurs il est probable que le gouvernement assumera un déficit, somme toute assez faible, au lieu d'arriver à un surplus comme il le prévoit à l'heure actuelle.

Les prévisions de 1957-58 se comparent de la façon suivante aux résultats probables (sans doute eux-mêmes sous-évalués) de 1956-57:

	1957-58	1956-57
	(en millions de dollars)	
Revenus.....	473	433
Dépenses ordinaires.....	386	363
	87	70
Immobilisations.....	85	85
	+2	-15
Solde.....	473	448
Dépenses totales.....	473	448

Il serait plus vraisemblable de dire que les recettes approcheront de 490 millions de dollars et même peut-être de 500 millions, grâce non seulement à l'accroissement naturel du rendement des impôts actuels, mais aussi à l'impôt sur les compagnies, désormais porté à 9 p.c., de 7 p.c. qu'il était; et surtout à la subvention fédérale de péréquation estimée par le ministre provincial à 35 millions, mais prévue pour 39 millions dans les *Estimés de dépenses* d'Ottawa; et même en tenant compte de la baisse prévue de 18 millions dans les droits de successions. Dans les circonstances, des recettes de 500 millions n'auraient rien d'extraordinaire, puisqu'elles n'impliqueraient qu'un accroissement de 20 millions du rendement des impôts actuels. Entre 1955-56 et 1956-57, les seuls impôts sur les compagnies (capital et profits), sur le revenu des particuliers et sur l'essence, ont donné plus que cela d'augmentation.

Voilà en somme des événements de bon augure pour toutes les institutions qui réclament sans cesse de l'aide du gouvernement de Québec. L'aisance financière dans laquelle celui-ci se trouvera lui permettra de satisfaire une partie des besoins urgents. Le temps serait donc peut-être venu que le dispensateur de tant de largesses surveille d'un peu plus près l'utilisation que l'on fait un peu partout de l'argent qui, ne l'oublions pas, sort des goussets des contribuables.

Roland PARENTEAU

